

Délibération n°2022-01-01

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.11

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Débat d'orientations budgétaires 2022

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	70
Pouvoirs	12
Votants	82

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mars et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} mars 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Frédéric Bivert est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Cornelissen Tony	à	Gilles Barbe	Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère
Devalière Sébastien	à	Jean-Pierre Guitard	Gantheil Robert	à	Philippe Roche
Jouve Patrick	à	Nadine Picard	Junisson Mady	à	Michèle Valibus
Le Royer Sandrine	à	Éric Ziolo	Mouty Samuel	à	Pierre Chevalier
Parrain Céline	à	Philippe Pelat	Ribeiro Sophie	à	Martine Pannetier
Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil	Ventadour Elisabeth	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Bodin Jean-Marc ; Calla Tony ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coutaud Pierre ; Delpy Daniel ; Galland Baptiste ; Lacrocq Michel ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Picano Carole ; Prabonneau Sylvie ; Saugerat Michel ; Sénéjoux Jacques ; Soulier Jean-Marc ; Urbain Jean-Yves ;

Délibération n°2022-01-01



Le président rappelle que conformément aux dispositions applicables aux EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le conseil communautaire doit tenir un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant la présentation et le vote du budget.

Ainsi, le président présente au conseil communautaire :

1. les principales perspectives d'évolution pour l'année 2022
2. les principales orientations budgétaires pour l'année 2022

Le débat d'orientations budgétaires est joint à la présente.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE**, par le président, du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 10 mars 2022

Le président,
Pierre Chevalier

